

Par courriel

Québec, le 29 octobre 2013

Monsieur François Biron  
Directeur de projet  
Mine Arnaud inc.  
555, boulevard René Lévesque Ouest, bureau 500  
Montréal Québec H2Z 1B1

**Objet :** Questions de la commission du BAPE du 29 octobre 2013 concernant le projet  
Mine Arnaud (DQ47)

Monsieur,

À la suite de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Vous trouverez en annexe la série de questions. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont la commission dispose pour la remise de ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

p.j.



## Annexe de questions du 29 octobre

1) Dans le document (DA54) que vous avez déposé, vous précisez des sources de référence CRU et FMB qui font des projections de prix pour la roche phosphatée. Pourriez-vous 1) fournir les références complètes 2) définir "nominal" et "real" 3) fournir un paragraphe explicatif de la figure du document DA54.

2) En complément au document DA56.1, veuillez produire une figure qui présente l'aménagement général des principales infrastructures prévues, en corrigeant notamment la dimension de la fosse. Veuillez par la même occasion confirmer les dimensions et l'emplacement de la butte-écran, puisque selon la réponse qui a été fournie dans le document 42.1, p. 2, elle serait moins étendue vers l'est que ce qui a été représenté sur les différentes figures jusqu'à maintenant.

3) Dans le document DQ19.1, p. 3, un tableau présente les concentrations maximales modélisées pour les années 6 et 10, aux récepteurs sensibles RES1 et RES2. Veuillez produire le même type de données pour les six autres récepteurs sensibles (RES3 à RES8) qui ont été retenus pour la modélisation et indiquer la distance qui séparerait ces huit récepteurs de la fosse.

4) Veuillez produire un tableau qui dénombre les résidences dans un rayon de 2 km de la limite extérieure de la fosse (ventilé par tranche de 250 m).

